

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2024

Date de convocation : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Jean-Paul Sénéclauze

Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; Y. Jardin ; N. Béal ; C. Goirand ;
M. N Caradot ; JP Sénéclauze ; Y. Champin-Hugny.

Absents excusés : JM. Bourguignon ; F. Gayelen ; V. Richard ; C. Boizot ; M. Charbonnel ;
P. Saulnier ; R. Grenier ; C. Rivoire ; JB Perret ; K. Tardy ; M. Fouché ; G. Cristofoli.

Pouvoirs : M. Fouché ; MN Caradot ; C. Boizot à Y. Champin-Hugny ; C. Rivoire à P.
Métral ; JB Perret à B. Barbier ; M. Charbonnel à N. Béal.

1/Approbation du compte rendu du 5 juin 2024 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/Approbation du rapport de gestion et des états financiers de NOVIM :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Novim est une société d'économie mixte public-privé, qui remplace la SEDL.

Nous sommes actionnaires de cette société où le Maire représente la commune.

Dans ce contexte un rapport de gestion et un état financier sont dressés chaque année.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve le rapport de gestion de la société NOVIM.

Approuve l'état financier de la société NOVIM

Transmets cette délibération à la société NOVIM.

3/Demandes de subvention pour la réalisation d'une salle événementielle :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'une salle événementielle, il est possible de demander une subvention à la caisse d'allocations familiale de la Loire. Le montant estimatif des travaux pour cette opération est de 1 461 000 € HT, auquel il faut rajouter 136 604 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre et 14 500 € HT de frais d'études, soit un total de 1 612 104 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander pour cette opération les subventions suivantes :

-au titre de la DETR (Etat) pour un montant de 300 000 €.

-au titre de l'appel à partenariat département) pour un montant de 140 000 €.

- auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 200 000 €.
- auprès de la CAF pour un montant de 80 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** cette opération et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions précitées auprès des organismes publics.

4/ Convention avec l'association Chavanoise de tennis pour le remboursement des travaux de réfection de deux terrains de tennis :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune va assurer la maîtrise d'ouvrage et le paiement de la réfection de deux terrains de tennis, pour un montant de 31 250.23 €.

Aussi il convient de réaliser une convention avec l'association chavanoise de tennis afin que celle-ci nous verse l'intégralité de cette somme. Par la suite en 2025, la commune s'engage à reverser le montant du FCTVA à cette association, soit 5 126.29 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention :

- **Approuve** la convention réalisée avec l'association chavanoise de tennis s'agissant du versement de la somme de 31 250.23 € pour la réfection de 2 terrains de tennis, puis du reversement du FCTVA par la commune à l'association en 2025 d'un montant de 5 126.29 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

5/Questions diverses :

Commission bâtiments communaux : Vice-Président : Yannick Jardin :

Réhabilitation de la mairie : fin des travaux et déménagement prévues pour la rentrée. Le mobilier est en cours d'achat.

Commission urbanisme, réseaux, voirie : Vice-président : Jean-Paul Sénéclauze :

Travaux AEP à Luzin : le décapage de la RD 1086 par le département se déroulera semaine 30.

Aménagement piéton côté coteau à Verlieu : les travaux seront finis à la rentrée

Commission écoles, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :

Conseil municipal des enfants : Madame Fouché annonce l'ouverture que les boîtes à idées sont bien fournies et seront étudiées par les élus.

Circuit découverte du patrimoine : l'inauguration des sentiers est prévu pour la rentrée.

Prochain conseil municipal :

Le Mercredi 18 septembre 2024 à 20h.

La séance est levée à 11h45